

les fonctions assignées à ce ministère sont les plus importantes de tout le gouvernement à l'heure actuelle. Certains problèmes sont critiqués alors que d'autres se révéleront urgents à la longue. Parmi les premiers figurent la pollution des eaux et la transmission de l'énergie. En ce qui concerne les problèmes urgents, il y a les ressources hydrauliques et la mise en valeur des minéraux. L'établissement d'un ministère n'accomplit en soi absolument rien. Pas plus que ne le fait le remaniement dans les responsabilités des ministres car il s'agit ici d'une mesure administrative. Rien ne s'accomplit jusqu'à ce qu'on obtienne des résultats.

J'allègue que la réorganisation devrait permettre de raffermir et de coordonner les programmes d'énergie et de ressources.

• (8.10 p.m.)

Un tel ministère devrait assurer de solides directives en ce qui concerne les programmes. Le ministre des Mines et des Relevés techniques se voit déjà, toutefois, assigner ses fonctions en vertu d'une décret du conseil. De fait, l'adoption de cette mesure n'ajoutera rien au ministère si ce n'est qu'elle changera son nom.

Au cours des trois ou quatre derniers mois, nous avons eu l'occasion d'observer l'attitude du ministre et l'efficacité qu'a eue dans le domaine de l'énergie et des ressources la réunion de ces diverses responsabilités. Je crains, monsieur le président, que nous ayons attendu en vain pour quelque déclaration de principe portant sur la pollution des eaux et les ressources hydrauliques. J'ai pris connaissance des discours qu'a prononcés le ministre actuel partout au pays; il y en avait plusieurs, mais je n'en ai lu aucun dans lequel mention était faite de son portefeuille.

Ses discours ont porté sur les relations entre Canadiens anglais et Canadiens français, sur les remaniements de la constitution et sur tout sauf le ministère dont il est censé être responsable. Je soutiens donc que la réorganisation du ministère ne donnera aucun résultat.

Je regrette l'absence du ministre ce soir. Je n'ai pas l'habitude de critiquer, mais je ne présente pas d'excuses parce que son ministère fait l'objet d'un examen. Le projet de résolution comprend, à coup sûr, la réorganisation des services visant l'énergie, les mines et les ressources. Il m'incombe, je pense, de signaler que la réorganisation effective de son ministère a été mise en œuvre il y a déjà plusieurs mois, mais n'a entraîné aucun changement. Ainsi, nous avons tenté d'obtenir des déclarations sur la politique visant la protection contre la pollution. De nombreuses

questions ont été posées au ministre et celui-ci a répondu qu'il aurait bientôt une communication à faire, qu'on y travaillait, qu'on devait lui donner le temps et ainsi de suite. On nous a laissé croire qu'une déclaration serait faite au sujet de ce problème grave et d'importance pressante que constitue la pollution des eaux, surtout en ce qui touche aux Grands lacs. Puis, la semaine dernière, lorsque le ministre a été pressé de nous dire quand il ferait une déclaration, il a répondu qu'il y songeait et il a ajouté qu'en réalité, elle ne signifierait rien quand nous l'aurions, qu'on nous expliquerait seulement ce qui se fait et, d'une façon assez générale, qu'on chercherait à pacifier le grand public et à éviter qu'il s'énerve trop.

Il est vrai qu'on ne peut régler rapidement les problèmes de la pollution des eaux, car ce n'est pas chose facile. Le problème qui se pose dans le lac Érié ne pourra être réglé avant de nombreuses années. Néanmoins, comme chacun sait, il faut qu'il y ait un commencement, il faut faire un premier pas. Non seulement cela, il faut qu'on manifeste son intention de poser ce premier pas. Toutefois, nous n'avons rien eu du genre. Je regrette que nulle initiative ait été prise au sujet de cette question grave. Même si les responsabilités ont été remises entre les mains du ministre, l'objet de nos discussions ne fera rien de plus que de donner un nom au ministère qu'il dirige.

En conséquence, bien que j'appuie la création de ce ministère et l'idée de placer sous un même organisme et sous la direction d'un même ministre les ressources énergétiques, minérales, hydrauliques, l'énergie atomique, et ainsi de suite, cette mesure devrait être un instrument propre à aider le ministre à accomplir la tâche qui lui a été attribuée, un instrument qu'il pourrait utiliser pour coordonner les programmes concernant les eaux.

Nous sommes au courant, tout comme le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, ici présent, de la confusion que les problèmes de l'eau ont semé au sein de l'administration. Je ne blâme personne, mais un aspect du problème relève d'un ministère, un autre d'un second et il en va ainsi de l'ensemble de la question. Ceux d'entre nous qui s'intéressent aux niveaux des eaux, aux ressources hydrauliques et à la pollution des eaux ont dû passer de ministre en ministre avant de trouver celui qui avait autorité en la matière. La situation est intolérable. J'espérais, en lisant la première annonce concernant la fusion de ces services et le transfert, sous un seul ministre, de la juridiction en matière de ressources hydrauliques, que nous